

Article 7 : « Tu ne voleras pas. »

CEC 2407-2418

2. Le respect des personnes et de leurs biens

1. Les vertus de justice et de tempérance

La vertu de justice est la vertu qui nous incline à rendre à chacun son dû : elle nous aidera donc dans tout ce qui concerne nos rapports avec notre prochain, lui-même ou ses biens.

La vertu de tempérance est celle qui nous aide à modérer notre appétit pour les biens sensibles : ils nous attirent, ils sollicitent notre sensibilité, mais nous ne devons pas totalement dépendre d'eux.

2. Respect de l'environnement

Les hommes ont une responsabilité collective vis-à-vis de la terre : c'est le commandement de Dieu dans la Genèse lorsqu'il confie le monde à Adam et à Ève. Il ne s'agit donc pas de l'exploiter *jusqu'au trognon* mais de s'en servir pour le bien de l'homme, en pensant aux générations suivantes. C'est de la terre que viennent la plupart de nos ressources ; nous nous devons de la ménager.

Il faut aussi pratiquer une véritable écologie humaine : l'urbanisation, conséquence de la révolution industrielle, a provoqué un déracinement et a créé de grands ensembles anonymes. Il faut reconstruire un tissu social par le biais d'associations pour rompre l'isolement des grandes villes. Le pape Jean Paul II insiste aussi sur l'importance du facteur humain dans le travail et sur l'intérêt qu'il faut porter aux ressources humaines, à la collaboration dans le travail et à la mise en pratique des vertus humaines et chrétiennes dans le travail quotidien. Il recommande la lutte contre les structures de péché ; enfin, un vrai souci de l'homme a comme première préoccupation la famille.

Dans l'encyclique *Caritas in veritate*, le pape Benoît XVI commence par noter une contradiction dans la culture occidentale actuelle : on revendique de plus en plus de droits subjectifs sans contrepartie ; se répand ainsi une conception du droit détaché du devoir. Elle repose sur une mauvaise vision de l'homme qui veut prendre sans donner.

Les droits et les devoirs s'insèrent dans le cadre anthropologique et éthique. Les droits de l'homme ne trouvent pas leur fondement dans les simples délibérations d'une assemblée de citoyens, mais il y a une objectivité et une indisponibilité des droits.

Cette conception se reflète dans la sexualité humaine : les problèmes de dénatalité et de vieillissement auxquels sont confrontés les états développés proviennent d'une vision hédoniste de la sexualité, modèle que ces états prétendent imposer au monde.

En réalité, c'est même le rapport de l'homme avec la Création qui est à revoir : la question si cruciale de l'égalité de l'accès aux sources d'énergie, de leur épuisement, du respect de l'environnement qui préoccupent tant de nos contemporains dérivent d'une exploitation, d'une maîtrise du créé trop possessive. Or, dans la Genèse, lorsque Dieu parle de dominer le monde, il est question d'un service, d'un ministère, et non d'une exploitation totale. Ce thème est à redécouvrir, pour fonder une véritable écologie.

D'ailleurs, celle-ci est inséparable de Dieu : si l'homme voit le monde créé comme un don de Dieu, il le respectera sans gaspiller.